Pour la bonne marche du dialogue social, du fonctionnement de nos instances et du respect des travaux de nos élus

Les élus Solidaires, CFDT réunis vous avisent par la présente qu'ils ne siégeront pas à l'instance de la Formation spécialisée programmée ce Jeudi 13 Avril 2023.

Ce refus de siéger s'inscrit dans le prolongement du mouvement social qui perdure depuis plus de trois mois, mais aussi à travers le dysfonctionnement de nos instances représentatives.

Nous vous donnons lecture de ce texte intitulé :

« Pour la bonne marche du dialogue social, du fonctionnement de nos instances et du respect des travaux de nos élus »

Nous protestons contre la singulière dégradation d'un dialogue social, que nos organisations souhaitent apaisé et constructif, dans le seul et unique intérêt des agents.

Voici donc nos principales revendications exprimées à travers cette motion:

1/ Nous vous demandons de convoquer la FS ou le CSA sur la journée complète lorsque la quantité de documents (et sujets) à examiner est trop importante et de tenir compte du temps réellement nécessaire à la préparation. Tenir des réunions d'ampleur sur des durées raccourcies revient à bâcler nos travaux, comme l'ont démontré les précédentes sessions.

2/ Nous vous demandons de fournir une communication claire sur les convocations afin que notre positionnement d'élus ne nous place pas en porte à faux dans nos services respectifs.

3/ Nous vous demandons à ce que les réunions débutent le matin et non à 14 h.
Nous vivons sur des territoires de montagne avec des trajets sur des zones parfois particulièrement éloignées. Des durées moyennes de réunion de 5 h, conclues à des horaires tardifs en début de soirée, sont susceptibles d'amplifier le risque routier dûment répertorié dans cette instance.
Les élus hommes et femmes ont également en fin de journée des obligations familiales eu égard à la scolarisation de jeunes enfants par exemple.

4/ Nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre les documents nous permettant d'exercer pleinement nos missions dans les temps impartis afin de préparer efficacement les réunions,

conformément à l'article 88 du décret de la fonction publique d'Etat, c'est à dire sous un minimum de huit jours avant l' instance.
Nous demanderons même à ce que ce délai soit porté via une adaptation du règlement intérieur à 15 jours sur des sujets majeurs nécessitant une large consultation des personnels.

En tout état de cause, il ne saurait être opposé par la direction des motivations sans fondement sur des demandes qualifiées à tort comme hors délai, ce qui fut le cas la semaine dernière.

5/ Nous vous demandons à ce que les sujets soient traités avec toute l'attention et le sérieux nécessaire. L'évocation par le responsable PPR de la présentation de la campagne IR lors du CSAL du 11/05, soit cinq jours ouvrés avant son terme n'est pas à la hauteur des enjeux et des difficultés rencontrées par nos agents sur le terrain.

6/ Nous vous demandons de cesser de repousser les sujets en questions diverses voire d'instance en instance sur des problématiques de première importance, qui traduisent l' expression des personnels à travers nos visites et nos tournées de service . (travaux de la Cité, GT Accueil dématérialisé, campagne IR, télétravail, ...)

7/ Nous vous demandons de bien vouloir modifier les ordres du jour lorsque les demandes des représentants du personnel s'inscriront dans le cadre des articles 88 et 77 du décret relatif aux CSAL. Cette modification de l'ordre du jour devra être effective et ne pas s'inscrire en simple annexe des questions diverses.

8/ Nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles de fonctionnement de nos instances édictées par ce même décret 2020-1427 du 20/11/2020.

Le dialogue social apaisé ne se décrète pas, il se construit. Les représentants du personnel de la FS (Solidaires, CFDT) espèrent que cette situation prenne fin, afin que nous puissions repartir sur de bonnes bases dans l'intérêt général de nos agents, en respectant les travaux de nos élus.